

FONDATION DE L'ISLAM DE FRANCE
REF : 04 2018

Convention de partenariat pour sensibiliser des associations gestionnaires de lieux de culte musulman d'Eure-et-Loir aux valeurs de la République et à la laïcité.

Entre la Préfecture d'Eure-et-Loir – 1 Place de la République 28019 Chartres – représentée par Madame Sophie BROCAS, Préfète

et la Fondation de l'islam de France – 7 rue Saint Dominique 75007 Paris – représentée par Monsieur Jean-Pierre Chevènement, Président

et l'Université de Tours, service de formation continue – 60 rue du plat d'étain – BP 12050 – 37020 Tours cedex1, enregistrée sous le numéro 24 37 P000437 représentée par Monsieur Philippe Vendrix, Président,

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention fixe les modalités d'organisation et de financement de la formation de « sensibilisation des associations gestionnaires de lieux de culte musulman d'Eure-et-Loir aux valeurs de la République et à la laïcité ».

Article 2 – Ingénierie de la formation

Cette formation a été conçue par M Jean Rossetto pour l'Université de Tours en lien avec le sous-préfet de Dreux, M Wassim Kamel, missionné par la préfète d'Eure-et-Loir.

Article 3 – Programme de formation et intervenants

La formation apportera des connaissances générales sur la laïcité et les valeurs de la République. Les thèmes de formation seront :

- Présentation de la formation et recueil des attentes des participants (3H)
- Histoire politique et constitutionnelle des relations entre l'Etat et les religions en France (3H)
- Etude du principe constitutionnel de laïcité (3H)
- Fiscalité des associations (3H)
- La neutralité des services publics – L'espace public (6H)
- Le régime juridique des édifices du culte (3H)
- Le régime juridique des associations culturelles et culturelles (3H)
- Expérience d'un élu local en matière de laïcité et bilan de la formation avec les participants (3H)

Durée totale de la formation : **27 heures.**

La formation sera assurée par des enseignants de l'université de Tours :

Monsieur Jean ROSSETTO – Professeur émérite de l'Université de Tours spécialiste du droit public (responsable pédagogique de la formation).
Pierre BOISSEAU enseignant chercheur à l'Université de Tours en droit public.

Marie-Laure GELY enseignant chercheur à l'Université de Tours en droit public.
Benjamin LAVERGNE enseignant chercheur à l'Université de Tours en droit public.
Pierre MOUZET enseignant chercheur à l'Université de Tours en droit public.

Le suivi administratif et l'organisation des missions des intervenants (réservation des transports et de l'hébergement) seront réalisés par l'université de Tours.

Article 4 – Public de la formation

Les participants seront désignés par le Conseil Régional du Culte Musulman du Centre Val-de-Loire. Les participants seront membres d'associations gestionnaires de lieux de culte musulman dans le département d'Eure-et-Loir. Ils seront au nombre de 20 (vingt).

Article 5 – Calendrier et lieu de la formation

La formation se déroulera du 10 mars au 30 juin 2018, en 5 sessions de 6 heures ou 3 heures les samedis. En cas de nécessité, le planning pourra être modifié après concertation entre les partenaires. Elle se tiendra à l'Hôtel des Ligneris, 2 rue Collin d'Harleville à Chartres. Ce lieu sera mis gracieusement à disposition par la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 6 – Evaluation de la formation

Une évaluation sera effectuée à mi-parcours en lien avec le retour des bénéficiaires par les formateurs et le sous-préfet de Dreux. Des modifications pourront être mises en œuvre pour répondre à cette évaluation. Un bilan interviendra en fin de formation. Les résultats seront transmis par l'université aux partenaires.

Article 7 – Validation de la formation

Une attestation de formation sera remise par le Service de Formation Continue de l'Université de Tours aux stagiaires qui auront suivi la formation à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera à la Préfecture d'Eure-et-Loir en présence des signataires de la convention ou de leurs représentants.

Article 8 – Modalités financières

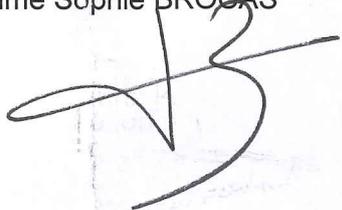
Le coût de la formation sera pris en charge par la Fondation de l'islam de France. Le tarif de la formation est de 7000€ (**sept mille euros**) non soumis à la TVA. Frais de mission des intervenants (transports, repas, hébergements) inclus. Les cours seront gratuits pour les bénéficiaires. Le règlement sera effectué dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 9 – Litiges

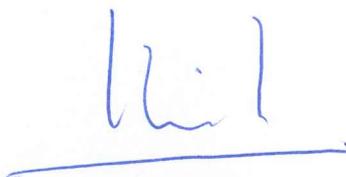
Les différends qui résulteraient de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation des juridictions civiles de Tours.

Fait à Tours, le 13 février 2018,

La Préfète d'Eure-et-Loir
Mme Sophie BROCAS



Le Président de la Fondation
de l'islam de France
M Jean-Pierre Chevènement



Le Président de l'Université de Tours
Monsieur Philippe VENDRIX

